



ANNEXE I

DEMANDE D'AUTORISATION - ACTIVITE AMBULANTE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL D'ANDERLECHT

En application de la législation relative à l'exercice et l'organisation des activités ambulantes, merci de compléter le formulaire ci-dessous afin d'obtenir du Collège des Bourgmestre et Échevins, une autorisation d'exercice d'une activité ambulante sur le territoire de la commune d'Anderlecht **au minimum 45 jours avant l'exercice de l'activité ambulante.**

Dénomination de l'exploitation commerciale :

.....

Description correcte des produits ou des services qui seront proposés à la vente :

.....

Longueur de l'emplacement souhaitée (en mètre courant) :

Durée de l'abonnement :

JOUR(S)	MOIS	TRIMESTRE(S)	ANNEE	AUTRE : PERIODE DU ... AU ...

Emplacement, jours et heures de vente souhaitées :

Emplacements	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	HEURES	BORNE ELECTRIQUE OUI / NON
Place de la Résistance									
Place de la Roue									
Place du Conseil									
Place de la Vaillance									
Docteur Zamenhof									
Parking CERIA-COOVI									
Parc du Peterbos									
Bd. de la Révision									
Abords du Stade RSCA	Les jours de matches								
Colportage	Nombre de camionette(s) :								
Autre									

Coordonnées de la société :

- Nom de l'exploitant / gérant
- Adresse de l'exploitant / gérant
- N° d'entreprise
- Mail Téléphone

Documents à joindre obligatoirement :

- Être inscrit comme ambulant à la Banque-Carrefour des Entreprises
- Copie de la carte d'identité
- La police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et celle de son personnel
- Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné
- Une photo du stand et/ou du véhicule

Dans le cas d'une vente de nourriture,

- Une attestation de l'autorisation de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (A.F.S.C.A.).

Je déclare avoir pris connaissance du règlement communal relatif aux activités ambulantes sur les marchés et le domaine public, à l'occupation d'emplacement lors des foires, ainsi qu'aux activités foraines, de gastronomie foraine et aux spectacles sous chapiteau. Règlement consultable sur : www.anderlecht.be.

Déclaré sincère et véritable, le

Nom et qualité du déclarant :

Signature du déclarant :

La présente déclaration, dûment complétée et signée est à adresser à
L'Administration **communale d'Anderlecht**,
Service Développement Économique,
Rue de Veeweyde, 100 - 1070 Anderlecht (sur rendez-vous)
☎ 02/436.65.42/43 - economie@anderlecht.brussels